

FINANCER DES INVESTISSEMENTS BAS CARBONE POUR ENCLANCHER UN NOUVEAU RÉGIME DE CROISSANCE

L'Union européenne doit relever un double défi à la hauteur de sa taille économique : sortir de la crise qui a durement affecté 19 des membres de la zone euro et, au regard du réchauffement climatique et des attentes liées à la COP 21, apporter une contribution décisive à l'affirmation d'une économie bas carbone. Souvent appréhendés séparément, ces deux défis doivent être intimement emboîtés, la transition énergétique pouvant constituer un socle pour une croissance plus forte et plus durable.

10

Depuis 2007, la zone euro, et, par ricochet, l'UE à 28, sont empêtrées dans une des plus graves crises économiques et financières de ces cinquante dernières années. En dépit des signes d'amélioration de la conjoncture, la croissance reste faible, au voisinage du marasme, toujours aux limites de la déflation. Une telle configuration résulte d'une insuffisance chronique de la demande, intimement liée aux politiques d'austérité qui ont été infligées aux sociétés pour enrayer la dégradation des comptes publics. La faiblesse de l'investissement productif réalisé tant par l'État que par les entreprises compromet, par ailleurs, gravement le processus de renouvellement des infrastructures et du capital et obstrue la croissance potentielle de moyen et de long termes. Entre 2008 et 2014, l'investissement productif a reculé de près de 20 % en moyenne dans la zone euro, tandis qu'il se redressait aux Etats-Unis. Les politiques économiques adoptées dans la zone euro ont, de plus,

engendré un déphasage de l'investissement et de l'épargne, facteur de blocage de l'innovation et donc de la croissance (graphique ci-contre).

Les intentions contenues dans les plans de relance des économies de la zone euro, au gré des Sommets européens, n'ont, jusqu'à présent, pas formé une véritable stratégie de redressement des appareils productifs. Les leviers de croissance existent-ils? Quels sont-ils? Comment les actionner, les financer? Quels peuvent en être *a contrario* les freins?

Dans la mesure où les sociétés européennes, comme les autres, sont exposées au risque anxiogène du changement climatique, investir dans la transition énergétique et plus largement dans des activités bas carbone, est considéré comme une démarche salubre pour placer l'économie de la zone euro sur la voie non seulement de la sortie de crise, mais surtout, sur celle d'un nouveau régime de croissance plus soutenable.



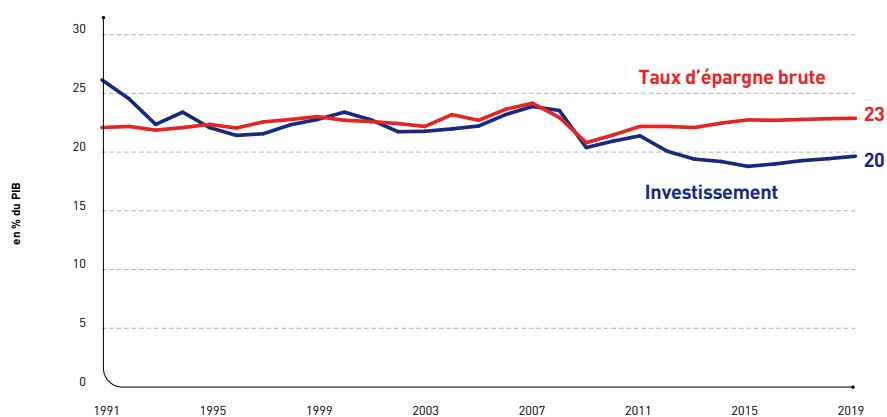
INVESTIR DANS LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET PLUS LARGEMENT DANS DES ACTIVITÉS BAS CARBONE, EST CONSIDÉRÉ COMME UNE DÉMARCHE SALUTAIRE POUR PLACER L'ÉCONOMIE DE LA ZONE EURO SUR LA VOIE DE LA SORTIE DE CRISE ET SUR CELLE D'UN NOUVEAU RÉGIME DE CROISSANCE PLUS SOUTENABLE.



© Gerhard Seybert fotolia

LE PAQUET ÉNERGIE CLIMAT SE FIXE NOTAMMENT POUR OBJECTIF UNE AUGMENTATION DE 20 % DE L'OFFRE D'ÉNERGIES RENOUVELABLES PAR RAPPORT À 1990.

ÉVOLUTION DU TAUX D'ÉPARGNE BRUTE ET DE L'INVESTISSEMENT DANS LA ZONE EURO



2354 - Chambres d'Agriculture - Etudes économiques

source : FMI

Après le vote de la loi sur la transition énergétique et la croissance verte le 22 juillet dernier, la fin de l'année 2015 va donc être cruciale pour l'UE et singulièrement pour la France. D'une part en raison des espoirs placés dans la COP 21, et, d'autre part, dans l'ambition de faire de la transition énergétique l'un des vecteurs d'un nouveau régime de croissance.

INVESTIR DANS UNE STRATÉGIE BAS CARBONE

La transition énergétique est une composante essentielle de la lutte contre le changement climatique. Elle est un des maillons de la gestion du climat pris comme bien public mondial. Elle s'inscrit dans une perspective de mutation

des sociétés consistant à injecter dans le processus de croissance de long terme une dimension environnementale visant à préserver le bien-être des générations futures. Dans le cadre du Paquet Énergie-Climat, l'UE a énoncé des propositions sur un horizon 2020 pour contribuer à la lutte contre le réchauffement climatique comparativement à une période de référence, l'année 1990, que ce soit en matière d'offre d'énergies renouvelables (+ 20 %), d'efficacité énergétique (+ 20 %), et de réduction des gaz à effet de serre (- 20 %).

Pour atteindre de tels objectifs et afficher des résultats crédibles, des investissements de long terme dans une économie bas carbone doivent être entrepris pour promouvoir les énergies renouvelables, l'efficacité énergétique des bâtiments,

les infrastructures de transport et dans la production d'électricité. Le double défi qui se présente est, d'une part de rendre cohérent ces investissements et, d'autre part de leur fournir des moyens de financement. On se limitera ici à ce second point.

Comme tout investissement, ceux destinés à promouvoir une économie bas carbone, sont porteurs de risques économiques et technologiques, susceptibles de menacer leur rentabilité. Pour encourager les investissements bas carbone, on peut, dans un premier temps, recourir à un prix du carbone suffisamment incitatif. La taxe carbone et les quotas d'émission forment, en effet, les deux axes pouvant conduire les acteurs économiques à déployer des stratégies productives répondant aux attentes en matière climatique. Toutefois, dans le contexte actuel, le signal-prix est sans doute insuffisamment élevé (en France, la taxe carbone est de l'ordre de 14,5€/t CO₂, elle devrait être de 22€/t en 2016 et de 56€/t en 2020)¹. C'est pourquoi il est nécessaire de mobiliser d'autres canaux de financement, à commencer par le système bancaire et la politique monétaire.

Pour que les banques s'engagent dans le financement des investissements ●●●

¹ Un dispositif de taxation est en France fort complexe à instaurer, d'autant plus qu'il peut occasionner des formes de résistance émanant d'acteurs économiques soucieux de préserver leur outil de production, à l'instar de l'écotaxe poids lourd en 2014.

●●● bas carbone que les entreprises souhaitent effectuer, la suggestion de desserrer ou d'adapter les contraintes pesant sur les institutions financières mérite d'être étudiée. Parmi ces contraintes figure la réglementation Bâle III, adoptée en décembre 2010, et qui consiste à renforcer la solidité des bilans des institutions financières et à durcir leurs ratios de solvabilité. De ce fait, les institutions financières sont incitées à réduire autant que faire se peut leur exposition au risque de long terme, comportement se répercutant sur les investissements bas carbone qui s'inscrivent nécessairement dans la durée. On sait par exemple que les crédits alloués par les banques aux entreprises innovantes ont été orientés à la baisse depuis le début de la crise, empêchant les entreprises de la zone euro d'augmenter leurs dépenses de R-D prises au sens large, celles-ci restant inférieures à celles constatées aux Etats-Unis (voir tableau 1).



© Fantasia fotolia

PLEINEMENT ENGAGÉS DANS LE PROCESSUS DE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE, LES AGRICULTEURS SONT PORTEURS D'UNE CONTRIBUTION DÉCISIVE À L'INSTAURATION D'UN NOUVEAU RÉGIME DE CROISSANCE.

de croissance neuf et économe en énergie. Les agriculteurs sont ainsi porteurs d'une contribution décisive à l'instauration d'un nouveau régime de croissance.

Canaliser les moyens financiers vers des investissements de long terme dans le secteur agricole permettrait ainsi de favoriser :

- > la diminution des émissions de Gaz à effet de serre (GES) par reconfiguration des modes de production agricoles en vigueur (nouvelles pratiques culturales et d'élevages par exemple);
- > un usage plus intensif de la biomasse et des processus biologiques pour substituer les intrants issus des énergies fossiles (systèmes économes en pétrole, en engrais azotés);
- > la préservation et l'accroissement de la capacité de stockage du carbone dans les sols et la biomasse.

L'agriculture - et plus spécifiquement l'élevage - peut également s'insérer dans les circuits de financements novateurs pour contribuer de manière significative à produire des énergies vertes à condition de bénéficier de prix suffisamment attractifs et stables. D'ailleurs, à la suite de la crise que traversent les productions animales depuis la fin de l'année 2014, le Plan de soutien à l'élevage français adopté par le gouvernement Valls durant l'été 2015, contient deux mesures struc-

DÉPENSES PRIVÉES DE R-D EN % DU PIB						
	1990	1995	2000	2005	2010	2013
Etats-Unis	1.80	1.69	1.94	1.73	1.86	1.93
Zone euro	1.23	1.09	1.14	1.12	1.24	1.32

Source : OCDE

Reste alors le levier de la politique monétaire. Sous l'effet des politiques de *Quantitative Easing* (Q.E), menées successivement par la Banque Centrale américaine, japonaise, britannique et plus récemment par la Banque Centrale européenne (BCE), l'économie mondiale dispose d'une abondance de liquidités. Exprimées en base monétaire, elles représentaient en 2014 près de 25 % du PIB mondial, soit près de 20 000 milliards de dollars. Il s'ensuit que disposant de liquidités abondantes, le système bancaire devrait privilégier les investissements préparant un régime de croissance économe en carbone, et se détourner progressivement du modèle productif jusqu'à présent en vigueur et intensif en énergies fossiles. A l'échelle de la BCE, l'efficacité de sa politique monétaire non conventionnelle serait liée au fait qu'elle se porterait acquéreuse de titres financiers émis par des acteurs privilégiant le bas carbone et les investissements verts, déclenchant ainsi une dynamique de croissance centrée sur la production de biens économes en énergies fossiles. En d'autres termes,

introduire dans le financement de la transition énergétique des critères d'éligibilité monétaire.

FINANCER L'ENGAGEMENT DE L'AGRICULTURE DANS LA TRANSITION VERS UN AUTRE MODÈLE DE CROISSANCE

Le secteur agricole est pleinement concerné par ce processus de transition vers un modèle productif plus économe en énergies fossiles et davantage centré sur la croissance verte. Il ne peut en être autrement au regard de l'étroite dépendance de cette activité aux aléas climatiques, lesquels risquent d'être plus intenses dans les années à venir. L'agroécologie est au cœur de la stratégie du gouvernement français depuis 2012. Après la Loi de Modernisation Agricole, celle sur la transition énergétique apporte de nouvelles opportunités aux agriculteurs pour reconfigurer leur paradigme productif et contribuer ainsi à l'éclosion d'un régime

turelles visant à amplifier la contribution des exploitations à la transition énergétique. Il s'agit d'une part des exonérations de fiscalité locale et de l'adaptation des tarifs d'achat de l'électricité pour les installations de méthanisation agricole, et, d'autre part, de faciliter les conditions de raccordement pour les installations photovoltaïques sur les bâtiments agricoles.

Les canaux de financement évoqués supra doivent, par conséquent, être mobilisés pour stimuler les investissements nécessaires à l'innovation et donc à la mobilisation de l'agriculture face au changement climatique, et convertir les virtualités économiques liées à la transition énergétique en réelles opportunités d'investissement et de pérennisation des exploitations agricoles. Les acteurs financiers, les Pouvoirs publics, le secteur privé doivent être à la manœuvre et articuler leurs efforts et leurs stratégies pour conduire et consolider le basculement de l'agriculture dans un nouveau modèle de production. Car au-delà des canaux de financement, c'est bien à une mise en cohérence des politiques qu'il convient de s'employer désormais, afin de livrer des signaux clairs adressés aux acteurs agricoles pour qu'ils engagent des investissements étalés sur le long terme préparant le passage à un régime de croissance centrée sur des activités sobres en carbone. La COP 21 fournira-t-elle l'impulsion attendue?

UN LEVIER MAIS AUSSI DES FREINS

Si le processus de transition énergétique semble bel et bien lancé, ouvrant des perspectives en matière de redressement de la croissance économique dans l'Union européenne et singulièrement dans la zone euro, il faut avoir toutefois à l'esprit que des freins sont aussi à l'œuvre, retardant l'avènement de ce nouveau régime de croissance. Le premier de ces freins a trait à la crise économique, qui occasionne non seulement une diminution conjoncturelle des émissions de GES de nature à retarder le processus de la transition, mais qui pèse aussi, austérité budgétaire oblige, sur les disponibilités financières des gouvernements. Même contraints, et c'est le second frein, les financements publics restent prédominants dans la transition énergétique. L'engagement des agriculteurs eux-mêmes pour lancer des investissements porteurs d'une mutation des systèmes productifs demeure timide dans un contexte de grande incertitude quant aux revenus futurs et à la pérennité des exploitations.

La crise que traverse l'élevage, la volatilité chronique des prix agricoles constituent des paramètres pouvant inciter les producteurs à rester sur les systèmes antérieurs et à retarder la transition énergétique. Maintenir un rendement

avec un dosage idoine d'azote pour atténuer la volatilité des cours et répondre à une demande mondiale de plus en plus exigeante peut conduire un céréalier à peser le pour et le contre en matière de transition énergétique. On le voit, s'il est impératif, le processus de transition sera long et tortueux. Il le sera d'autant plus que les leviers d'action publics demeurent brouillés. Passer d'un modèle agricole à un autre relève-t-il de la politique climatique ou agricole? ●

Chambres d'agriculture France
Thierry POUCH

Direction économie des agricultures et des territoires

Philippe TOUCHAIS

Service innovation développement et pratiques agricoles

Pour en savoir +

M. Aglietta, E. Espagne et B. Perrissin Fabert (2015),

« Une proposition pour financer l'investissement bas carbone en Europe », La Note d'Analyse, France Stratégie, numéro 24, février.

M. Aglietta et E. Espagne (2015), « Financer les investissements pour une croissance soutenable en Europe », La Lettre du CEPII, numéro 353, mars, p. 1-4.

C. Bavière (2015), « L'innovation, parent pauvre du déferlement de liquidités mondial », Revue d'économie financière, numéro 118, p. 159-170.

Centre d'analyse stratégique (2012), **Trajectoires 2020-2050 vers une économie sobre en carbone**, Rapports et Documents, numéro 46, février.

E. Delgoulet, N. Schaller et P. Claquin (2014), « L'agriculture française face au défi climatique : quelles perspectives d'atténuation de ses émissions de gaz à effet de serre? », Analyse, Centre d'études et de prospective, MAAF, numéro 73, octobre.

C. Ferron et R. Morel (2014), « Les politiques SUMO : des politiques monétaires intelligentes pour stimuler les investissements verts », CDC Climat, Tendances Carbone, numéro 94, septembre.



LE PLAN DE SOUTIEN À L'ÉLEVAGE FRANÇAIS CONTIENT DES EXONÉRATIONS DE FISCALITÉ LOCALE POUR LES INSTALLATIONS DE MÉTHANISATION AGRICOLE, ET L'ADAPTATION DES TARIFS D'ACHAT D'ÉLECTRICITÉ PRODUITE PAR MÉTHANISEUR.